



Section de Savoie



Temps partiel : des changements importants en Savoie !

Le groupe de travail qui traitait du temps partiel s'est réuni vendredi 27 février.

Le SE-Unsa regrette que l'Inspecteur d'Académie et l'IENA ne soient pas présents pour discuter et prendre les décisions en séance.

Le principal changement : l'administration pourra refuser un temps partiel sur autorisation en fonction de la nature du poste occupé.

Quelques dates pour mieux comprendre :

- Publication de la circulaire temps partiel début de semaine prochaine
- **Demande de temps partiel à formuler avant le 16 mars auprès de votre IEN**
- Première réunion pour l'acceptation/refus des temps partiel le 3 avril
- Phase principale du mouvement : 9 juin
- Deuxième réunion pour ajuster les décisions prises le 3 avril en fonction du poste libéré ou obtenu

Il y aura donc deux réunions pour décider de l'attribution ou non du temps partiel. Les avis pourront donc être modifiés entre les deux réunions temps partiel en fonction du poste (incompatible ou non).

En effet, jusqu'à aujourd'hui, un collègue qui était ou qui postulait sur un poste incompatible avec l'exercice à temps partiel occupait provisoirement un autre poste tout en restant titulaire du sien. L'acceptation du temps partiel n'était pas liée à la nature du poste.

Désormais, une première réunion (3 avril) étudiera les demandes de temps partiel. Pour les temps partiels sur autorisation, plusieurs cas de figures :

- Le collègue ayant un poste à titre définitif ou non exerce sur poste compatible avec le temps partiel. Sa demande sera étudiée comme chaque année avec acceptation ou refus...
- Le collègue exerce à titre définitif sur un poste incompatible avec le temps partiel, l'administration se réserve le droit de lui refuser sa demande à cause de la nature du poste.

Toute décision à l'issue de cette première réunion ne sera pas définitive et pourra changer en fonction du poste obtenu ou non à la phase principale du mouvement.

Ensuite, se passera la phase du mouvement...

A l'issue de cette phase, nouveau groupe de travail temps partiel **pour ajuster ou modifier les décisions en fonction des résultats du mouvement.**

Les collègues auront donc à choisir entre poste occupé et travail à temps partiel.

Se-Unsa 73 et Unsa-éducation 73 – Section de Savoie

77 rue Ambroise Croizat – BP 30804 - 73008 Chambéry Cedex

☎ 04-79-62-28-72 E-mail: 73@se-unsas.org Site: <http://savoie.unsa-education.org/>



Section de Savoie

Le SE-Unsa et l'ensemble des élus du personnel se sont fortement opposés à cette décision qui va à l'encontre de l'intérêt des collègues mais l'administration persiste et signe...

80% : le SE-Unsa est longuement intervenu pour défendre le temps partiel à 80%. En effet, la proposition du 80% annualisé faite par l'administration est impossible à réaliser. Le SE-Unsa était porteur d'une autre proposition avec un 80% hebdomadaire (pratiqué d'ailleurs dans d'autres départements). Réponse de l'administration : ce n'est pas possible cette année !!!

Temps partiel à 50% annualisé : il sera encore possible cette année. Le SE-Unsa propose de récupérer le nom de collègues intéressés pour vous aider à constituer les doublettes. Faites nous vite savoir votre intention à 73@se-unsas.org

Pour toute question, n'hésitez pas à nous appeler au 04 79 62 28 72 ou par mail à 73@se-unsas.org

Pensez à nous faire parvenir une copie de votre demande de temps partiel et à nous laisser vos coordonnées pour vous informer des décisions prises à l'issue de la réunion du 3 avril.

En questions diverses :

- Poste à profil sur les directions en REP+. Les organisations syndicales ont déploré l'absence de fiche de poste. L'administration reconnaît être en retard et accordera donc un délai supplémentaire pour postuler. Les entretiens pour les collègues ayant postulé sur ces postes sont prévus le 11 et le 18 mars.
- Poste de Titulaires de secteur : ils ne devraient pas apparaître au mouvement...ou alors ces postes apparaîtront dans la liste avec un commentaire (pour ne pas les demander).
- Les élus du SE-Unsa sont longuement intervenus pour évoquer les difficultés liées aux différentes tâches administratives demandées cette année et aussi à l'absence de leur planification : rédaction du projet d'école, rédaction du DUER, nouveau règlement des écoles... A ceci s'ajoute aussi la formation magistère qui posent des problèmes de confidentialité, d'encombrement de la boîte mail, de l'utilisation des données à des fins d'évaluation personnelle... et qui nous interroge sur les possibilités réelles de choix de formation pour les collègues. Tous ces points ont d'ailleurs été abordés par les élus du SE-Unsa en CHSCT départemental du lundi 26 février.